RCS : SALON DE PROVENCE
Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00770
Numéro SIREN : 753 723 147
Nom ou dénomination : ABEILLE SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2021 sous le numéro de dépôt 6865

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

Mme BARD Cristelle
37 avenue de Silvacane
13640 La Roque D'Anthéron
FRANCE

N° d'adhérent : 20133480029292

Pour le compte de :
SASU ABEILLE SERVICES
760 CHEMIN DU LUBERON
13840 ROGNES

N° SIREN : 753 723 147
Période déclarée : 2020
Date limite de dépôt : 19/05/2021

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 *(Applicable à compter du 31/12/2020)*

Annexe N° 2065−BIS *(Applicable à compter du 31/12/2018)*

Annexe N° 2033−A *(Applicable à compter du 31/12/2017)*

Annexe N° 2033−B *(Applicable à compter du 31/12/2020)*

Annexe N° 2033−C *(Applicable à compter du 31/12/2020)*

Annexe N° 2033−D *(Applicable à compter du 31/12/2020)*

Annexe N° 2033−E *(Applicable à compter du 31/12/2019)*

Annexe N° 2033−F *(Applicable à compter du 31/12/2017)*

Annexe N° 2033−G *(Applicable à compter du 31/12/2017)*

Annexe N° 2059−H *(Applicable à compter du 31/12/2017)*

Annexe N° 2059−I *(Applicable à compter du 31/12/2017)*

Annexe N° 2069−RCI *(Applicable à compter du 31/12/2020)*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés

N° 2065
(Applicable à compter du 31/12/2020)

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	**760 chemin de Luberon**		
Complément de distribution	**Quartier Pie Fouquet**	Lieu-dit, hameau	
Code postal	**13840**	Ville	**ROGNES**
		Pays	**FRANCE**

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

Aide à domicile

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable à 15%	**855**

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	**Oui**	Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé	**EBP**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(Applicable à compter du 31/12/2018)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire "néant"), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033−A

(Applicable à compter du 31/12/2017)

Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
2 - ACTIF CIRCULANT			
Créances autres (3)	194		194
Disponibilités	2 135		2 135
TOTAL II	2 329		2 329
TOTAL GENERAL (I + II)	2 329		2 329

B - PASSIF			NET EXERCICE CLOS EN N
1 - CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel			1 000
Report à nouveau			-787
Résultat de l'exercice			1 642
TOTAL I			1 855
3 - DETTES			
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4)		304	474
TOTAL III			474
TOTAL GENERAL (I + II + III)			2 329

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Compte de résultat simplifié de l'exercice

N° 2033−B
(Applicable à compter du 31/12/2020)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION				Exercice N
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires		6 067
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		**6 067**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges externes				4 184
		dont crédit-bail mobilier		
		dont crédit-bail immobilier		
		Total des charges d'exploitation (II)		**4 184**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				**1 883**
Produits et charges divers	Produits financiers (III)			
	Produits exceptionnels (IV)			-240
	Charges financières (V)			1
	Charges exceptionnelles (VI)			
		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes *(art. 217 octies)*		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles *(art. 39 quinquies D)*		
	Impôts sur les bénéfices (VII)			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				**1 642**

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	1 642	

1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice	Déficit
			1 642	
Déficits antérieurs reportables	**787**	dont imputés sur le résultat		**787**

2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	855	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033−C

(Applicable à compter du 31/12/2020)

Immobilisations
Amortissements − Plus−values − Moins−values

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033−D

(Applicable à compter du 31/12/2020)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires − Déficits reportables − Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	**787**
Déficits imputés	**787**
Déficits reportables	**0**
TOTAL des déficits restant à reporter	**0**

IV - DIVERS

Montant de la TVA collectée	**252**
Montant de la TVA déductible sur biens et services *(sauf immobilisations)*	**1 993**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033−E
(Applicable à compter du 31/12/2019)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	**6 067**
TOTAL 1	**6 067**

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	**1 402**
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	**1 650**
TOTAL 3	**3 052**

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée *(Total 1 + Total 2 - Total 3)*	**3 015**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Composition du capital social

N° 2033−F
(Applicable à compter du 31/12/2017)

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	**Madame**		
	Nom et prénom	**LE MAURE Cristelle**	Nom marital	**BARD**
	Nombre de parts ou d'actions	**1 000**	Pourcentage de détention	**100,00%**
	Date de naissance	**11/01/1977**	Pays de naissance	**France**
	Code postal de naissance	**13100**	Commune de naissance	**Aix en Provence**
	Numéro, type et nom de voie	**760 Chemin de Luberon**		
	Complément de distribution	**Quartier Pie Fouquet**	Lieu-dit, hameau	
	Code postal	**13840**	Ville	**ROGNES**
	Pays	**France**		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Filiales et participations

N° 2033-G

(Applicable à compter du 31/12/2017)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case. ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

(Applicable à compter du 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable à compter du 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069-RCI

(Applicable à compter du 31/12/2020)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case ☑

ABEILLE SERVICES

Société par Actions Simplifiées au Capital de 1 000 Euros

Quartier Pie Fouquet – 760 chemin du Luberon – 13840 ROGNES.
SIRET : 753 723 147 00025
Tel : 06.06.75.75.55

PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE ORDINAIRE DECISSIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 3 JUIN 2020

Je soussignée Cristelle BARD, agissant en qualité de présidente et seul associé de la SASU Abeille Services, a pris des décisions ordinaires portant sur les points suivants :

- L'approbation des comptes
- Continuation de l'activité.

Résolution 1 – Approbation des comptes
L'associé unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Résolution 2 – Continuation de l'activité
L'associé unique prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaitre un bénéfice de 130 € (Cent trente euros). Il est décidé d'affecter le montant de ce bénéfice comme suit :

- La totalité du bénéfice est affectée à la reconstitution des capitaux propres de la société.

Conformément aux résolutions de l'assemblée générale précédente, l'associé unique, délibérant conformément aux dispositions des statuts et de la législation en vigueur, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et donc de poursuivre l'activité.
L'associé unique constate que les capitaux propres sont à nouveau positifs à la clôture du quatrième exercice suivant celui au cours duquel la constatation de la perte est intervenue.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès verbal par l'associé unique, pour servir de faire valoir ce que de droit

Fait à Rognes, le 3 juin 2020.

